

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

21 MARS 2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ENCADREMENT ÉDUCATIF DANS L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE

DÉPOSÉE PAR **M. LAURENT HENQUET, MMES CARINE LECOMTE ET
PATRICIA POTIGNY, MM. JEAN-LUC CRUCKE, PIERRE-YVES JEHOLET ET
PATRICK LECERF.**

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution vise à renforcer l'encadrement éducatif dans l'enseignement primaire, et partant, à permettre une meilleure prise en charge de l'enfant, tant sur le plan psychologique que pédagogique.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'ENCADREMENT ÉDUCATIF DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	4

DÉVELOPPEMENTS

Dans le monde de l'éducation, plus personne n'ose le nier : l'enseignement primaire, un des deux piliers de l'enseignement baptisé, à juste titre, "fondamental", souffre d'une carence grave d'encadrement : administratif ? A peine ; Educatif ? Nul, inexistant !!!

Le consultant Mc Kinsey le confirme également. Or, toutes choses étant égales par ailleurs, il n'y a pas d'enseignement de qualité sans encadrement de qualité ! Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire que, rappelons-le, les difficultés dans notre société aux repères bousculés, apparaissent chez les jeunes de façon de plus en plus précoce et présentent un caractère de plus en plus complexe.

Il n'est, effectivement, pas rare actuellement de devoir enseigner à de jeunes enfants confrontés à de graves difficultés psychologiques, relationnelles ou encore socio-économiques. Les cas de figure sont nombreux : séparation des parents, anorexie, stress, dépression, phobie scolaire, pauvreté, harcèlement, cyber-harcèlement, ... Ainsi, par exemple, en FWB, 35 % des élèves sont impliqués dans des faits de harcèlement dont les victimes sont souvent en 5ème et 6ème primaires ou dans le premier cycle du secondaire.

Dans de telles situations, bon nombre de petits enfants sont à la recherche d'un autre référent adulte, hors du cercle familial, à qui ils peuvent se confier. Bien sûr, l'instituteur est en première ligne, mais il est seul, manque de temps et n'est pas nécessairement formé de façon telle qu'il puisse apporter une réponse adéquate à ces situations délicates. Une évidence : un encadrement spécifique, en la personne d'éducateurs spécialisés, serait ici le bienvenu, comme il l'est dans le secondaire !

Par ailleurs, faut-il rappeler que l'équilibre psychologique d'un enfant est une des conditions fondamentales de l'apprentissage ? Sans cela, difficile de se construire, d'étudier, de réussir ! Le bien-être ne peut donc être négligé puisque nous savons son impact sur l'échec scolaire, déjà bien présent dans l'enseignement fondamental. La phase 1 des travaux du Pacte le précise : en 2012-2013, en moyenne, près d'un élève sur six était en retard scolaire dans l'enseignement primaire. La même évidence s'impose à nouveau : un encadrement éducatif spécifique pourra être plus qu'une ébauche de solution à ce grave problème.

Il y a urgence à soutenir cette mesure et ainsi renforcer ce pilier fondamental que représente l'enseignement primaire ! D'autant plus que, comme le signale Mc Kinsey, dans son dernier rapport sur notre enseignement francophone, la FWB investit moins en termes relatifs dans l'enseigne-

ment fondamental (et plus dans l'enseignement secondaire) que les autres pays de l'OCDE.

Partant, les auteurs de la présente proposition de résolution, dans la limite des budgets disponibles, demandent au Gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles de revoir la législation en vigueur afin de permettre l'engagement d'un mi-temps éducateur spécialisé par tranche de 100 élèves dans l'enseignement primaire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ENCADREMENT ÉDUCATIF DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

— Considérant que, dans l'enseignement primaire, les directions ne bénéficient d'aucun encadrement éducatif spécifique pour venir en aide aux enfants et aux enseignants ;

— Considérant que cet encadrement est d'autant plus nécessaire que les problèmes psychologiques auxquels sont confrontés les enfants apparaissent de plus en plus tôt et de façon de plus en plus complexe ;

— Considérant que ces problèmes psychologiques peuvent avoir un impact négatif non négligeable sur la réussite scolaire ;

— Considérant, sur base de la synthèse de la phase 1 du Pacte pour un enseignement d'excellence, qu'en 2012-2013, en moyenne, près d'un élève sur six était en retard scolaire dans l'enseignement primaire ;

— Considérant que les instituteurs ne peuvent, seuls, résoudre ces difficultés parce que plurielles et trop spécifiques ;

— Considérant que la FWB, par comparaison avec les autres pays, investit moins dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire alors qu'il est plus aisé de dénouer une situation problématique si elle est envisagée de façon précoce ;

— Considérant l'approbation par Madame la Ministre Milquet, lors du débat de RTL Tvi consacré au harcèlement le 13 décembre 2015, de la proposition de Monsieur le député Laurent Henquet d'élargir l'encadrement dans l'enseignement primaire ;

demande au Gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles :

de revoir, dans la limite des budgets disponibles, la législation en vigueur afin de permettre l'engagement d'un mi-temps éducateur spécialisé par tranche de 100 élèves dans l'enseignement primaire.

Laurent Henquet

Carine Lecomte

Patricia Potigny

Jean-Luc Crucke

Pierre-Yves Jeholet

Patrick Lecerf.